

Société 8 AIR BRETAGNE
SAS à associée unique au capital de 500 000 euros
Siège social : 217 rue Blaise Pascal – ZA de Penhoat
29860 PLABENNEC

RCS BREST : 837 573 732

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 2 AVRIL 2025

.../...

II – DEUXIEME DECISION : Constatation de la démission de Monsieur Frédéric FRICAUD de son mandat de Président

L'Associée unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Frédéric FRICAUD, prend acte de la démission, sans indemnité de part ni d'autre, de Monsieur Frédéric FRICAUD de ses fonctions de Président, et ce, à effet du 2 avril 2025 à 00h00.

III – TROISIEME DECISION : Nomination de la société 6 AIR en qualité de Présidente de la société et à la détermination de ses pouvoirs, et de sa rémunération

L'Associée unique décide de nommer en qualité de Présidente de la société 8 AIR BRETAGNE, la société 6 AIR, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 217 rue Blaise Pascal – ZA de Penhoat, 29860 PLABENNEC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BREST sous le numéro 941 591 695, représentée par Monsieur Frédéric FRICAUD, son Président, à compter du 2 avril 2025 à 00h00, et ce, pour une durée indéterminée.

L'Associée unique décide que la Présidente disposera des pouvoirs prévus par les dispositions réglementaires et législatives en vigueur, et exercera son mandat conformément aux dispositions statutaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Monsieur Frédéric FRICAUD, Président de la société 6 AIR, déclare en outre que cette dernière satisfait à toutes les conditions requises par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur pour l'exercice de ce mandat.

IV – QUATRIEME DECISION : Constatation de la nouvelle numérotation du siège social de la Société attribuée par la Mairie de PLABENNEC, et modification corrélative de l'article 4 des statuts sociaux

L'Associée unique constate la nouvelle numérotation du siège social de la Société qui a été attribuée par la Mairie de PLABENNEC, et ce conformément au certificat de numérotage du 26 février 2025.

L'Associée unique prend par conséquent acte que le siège social de la Société est désormais fixé au 217 rue Blaise Pascal – ZA de Penhoat, 29860 PLABENNEC au lieu de rue Blaise Pascal – ZA de Penhoat, 29860 PLABENNEC.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts sociaux qui est désormais rédigé comme suit dans le cadre de la refonte totale des statuts décrite ci-après :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL (nouvelle rédaction)

*« Le siège social est fixé au **217 rue Blaise Pascal – ZA de Penhoat, 29860 PLABENNEC.***

Son transfert résulte d'une décision de l'associée unique ou d'une décision collective extraordinaire des associés. »

V – CINQUIEME DECISION : Refonte totale des statuts sociaux

L'Associée unique pour faire suite à la cession d'actions intervenue ce jour décrite ci-avant, adopte, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régira désormais la société, étant précisé que cette refonte tient compte de l'ensemble des modifications décidées ci-avant.

VI – SIXIEME DECISION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

.../...

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur Frédéric FRICAUD
Président de la société 6 AIR, présidente